

ASSEMBLÉE NATIONALE
24 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

AMENDEMENT N ° II-CF1100

présenté par

M. Ruffin, M. Raux, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Arnaud Bonnet, M. Biteau, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Duplessy, M. Davi, M. Fournier, M. Damien Girard, Mme Garin, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Lahais, Mme Laernoës, M. Iordanoff, Mme Ozenne, M. Lucas-Lundy, M. Peytavie, Mme Pochon, Mme Regol, Mme Sandrine Rousseau, Mme Sebaihi, Mme Sas, Mme Simonnet, M. Tavernier, Mme Taillé-Polian, Mme Voynet et M. Thierry

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Sport, jeunesse et vie associative »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Sport	0	0
Jeunesse et vie associative	0	100 000 000
Jeux olympiques et paralympiques 2024	100 000 000	0
TOTAUX	100 000 000	100 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les Jeux Olympiques et paralympiques sont terminés mais ils ont été comme un moment de fierté pour les Français. Une fierté avec les cérémonies d’ouverture, la bonne organisation, les milliers de volontaires, l’ambiance des stades, et bien sûr les médailles des champions tricolores.

Mais désormais se pose la question de l'« héritage » : que restera t-il des Jeux Olympiques et Paralympiques ? Le 12 août dernier, le président de la République consacrait un long discours à leur « héritage ». Il mentionnait « la Seine baignable », ainsi que des « logements », des « bureaux », des « équipements sportifs ». Et côté « immatériel », « une alliance des entreprises, des territoires, de la puissance publique, du savoir-faire privés » et une fête nationale du sport.

Mais rien ne se dessine pour les 3,5 millions de bénévoles des clubs. Ils sont pourtant le socle du sport en France, du sport populaire, mais un socle qui se fragilise de jour en jour (administratif plus intense, moindre soutien de l'Etat, etc.) Nombreux sont les présidents et présidentes d'associations qui se découragent, qui tiennent à bout de bras ou qui, fatigués, arrêtent.

Rien ne se dessine non plus pour rendre le sport accessible à tous et toutes. Pourtant, ce grand événement devrait servir d'accélérateur au développement du « sport pour tous » : pour tous les enfants, tous les adultes, en situation de handicap ou non. Il faut rappeler que 71% des enfants dont les parents disposent de bas revenus ne sont ainsi pas inscrits dans un club ou une association sportive et culturelle contre 38% des enfants dont les parents disposent de hauts revenus. Il y a donc urgence à rendre le sport accessible à tout le monde, et notamment aux enfants, peu importe leur origine sociale. Par ailleurs, il est nécessaire de continuer à rendre le sport davantage accessible aux personnes en situation de handicap. Une enquête menée par LADAPT en mai 2024 révèle que seules 43 % des personnes inscrites dans un club déclarent le personnel formé au handicap, 56 % constatent des infrastructures accessibles et seulement 37 % trouvent l'équipement sportif adapté.

Voilà ce que devrait être l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques : 1) la reconnaissance et l'accompagnement des bénévoles et associations sportives du pays pour continuer à faire vivre le sport populaire français et 2) la promotion et le déploiement de programmes et d'infrastructures permettant de rendre le sport accessible à tous et toutes.

Pour garantir cela, ce présent amendement vise à créer un Fonds « Héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques », qui s'élèverait à 100 millions d'euros, qui permettrait la mise en place d'équipements sportifs de proximité, l'organisation d'animations sportives gratuites, la mise aux normes des infrastructures sportives pour l'accès aux personnes en situation de handicap, le recrutement de salariés au sein des associations sportives.

Cet amendement abonde de 100 millions d'euros en AE et CP l'action 04 « Héritage des jeux olympiques et paralympiques » du programme 350 « Jeux olympiques et paralympiques 2024 ». Pour satisfaire aux exigences de l'article 40 de la Constitution et aux impératifs de recevabilité financière, le présent amendement gage le mouvement financier en prélevant les 100 millions d'euros en AE et CP dans l'action 06 « Service National Universel » du programme 163 « Jeunesse et vie associative ». Le groupe Ecologiste et social a proposé nombres de mesures de recettes en première partie, capables de financer les moyens des politiques publiques ici proposées.